

# RÈGLEMENT du CHAMPIONNAT UNCL 2019 MÉDITERRANÉE DUO

## PRÉAMBULE - OBJECTIFS DU CHAMPIONNAT

Le CHAMPIONNAT UNCL 2019 MÉDITERRANÉE DUO (ci-après le CHAMPIONNAT) est organisé par l'Union Nationale pour la Course au Large (UNCL), sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFVoile) et avec le concours des clubs partenaires du littoral méditerranéen.

Le CHAMPIONNAT permettra de classer entre eux tous les bateaux jaugés IRC en 2019 qui auront participé à au moins l'une des compétitions mentionnées ci-dessous, avec un équipage composé de deux personnes.

### ARTICLE 1 – RÈGLEMENT

Le CHAMPIONNAT est régi par le présent règlement auquel aucune modification ne pourra être apportée sans l'accord préalable de l'UNCL.

### ARTICLE 2 - ORGANISATION

Le CHAMPIONNAT est organisé avec le concours de :

Cercle Nautique de La Napoule  
Cercle Nautique et Touristique du Lacydon  
International Yacht Club d'Hyères  
Société Nautique de Marseille  
Société Nautique de Saint-Tropez  
Union Nautique Marseillaise  
Yacht Club Italiano  
Yacht Club International de Port Grimaud  
Yacht Club de Monaco

### ARTICLE 3 – PROGRAMME

11 compétitions sont inscrites au programme du CHAMPIONNAT :

23 – 30 mars	AU LARGE DE SAINT-TROPEZ	SNST
19 – 22 avril	SNIM	SNM
18 – 19 mai	100 MILLES DE PORT GRIMAUD	YCIPG
25 – 26 mai	DUO LA NAPOULE	CNN
12 – 15 juin	GIRAGLIA ROLEX CUP	SNST, YCI
22 – 28 juin	DUO MAX	CNTL
6 – 7 juillet	DUO CIPRIANI FRANCO	UNM
24 – 30 août	QUADRA SOLO-DUO	SNM
24 – 30 août	PALERME MONACO	YCM, CVDS
14 – 15 septembre	HYERES TWIN RACE	IYCH
28 – 29 septembre	DUO SAIL	CNTL

### ARTICLE 4 – BATEAU

Tout Bateau doté d'un certificat de jauge IRC en cours de validité ayant participé à l'une des compétitions citées ci-dessus sera classé dans le CHAMPIONNAT. L'armement de sécurité du bateau devra être conforme à celui notifié dans l'avis de course du club organisateur de la compétition.

L'attention des clubs organisateurs d'une compétition se déroulant sur plusieurs jours consécutifs et incluant une course au large est attirée sur les règles 21.1.5.d) et 21.1.5.e) de la Règle IRC 2019.

### ARTICLE 5 – CONTROLE DE JAUGE PAR L'AUTORITÉ DE RATING (UNCL)

L'Autorité de Rating peut demander au propriétaire de tout bateau participant au CHAMPIONNAT de soumettre son bateau à une procédure d'Endorsement ou à un contrôle de jauge, éventuellement dans le cadre d'une procédure de révision de rating (Voir Règle IRC, article 9). Une telle demande peut intervenir à tout moment et sera adressée par courriel (avec accusé de réception – courrier recommandé le cas échéant). En cas de refus du propriétaire d'y répondre favorablement, les résultats de son bateau sur les compétitions inscrites au programme du CHAMPIONNAT ne seront pas pris en compte dans le classement dudit CHAMPIONNAT.

### ARTICLE 6 – COMMUNICATION

Il est de la responsabilité du club organisateur de respecter en tout point le document intitulé « Cahier des Charges des Championnats UNCL – COMMUNICATION », sur lequel ce club s'est engagé avant le premier événement du programme défini à l'article 3 de ce règlement.

### ARTICLE 7 – PRINCIPES DE CLASSEMENT

#### 7.1 Classement individuel

Pour qu'un bateau puisse cumuler les points de chaque épreuve à laquelle il participe, il faut que le propriétaire (ou copropriétaires), personne physique ou morale, soit le même pendant la durée de sa participation à ce CHAMPIONNAT. La continuité dans la composition des équipages d'une compétition à une autre sera appréciée par l'UNCL.

### **7-2 Établissement des classements**

L'UNCL établit les classements du CHAMPIONNAT. Pour que le classement d'une compétition soit pris en compte dans le CHAMPIONNAT, il faut au moins 5 bateaux au départ.

Le classement du CHAMPIONNAT se fera en retenant les points obtenus sur les 6 meilleurs résultats en points des 11 épreuves inscrites au programme.

### **7-3 Attribution des points pour le classement du CHAMPIONNAT**

Chaque participation à une compétition remplissant les conditions précisées à l'article 7.2 (paragraphe 1) donne droit à un nombre de points attribué en fonction de sa place au classement général de cette compétition. L'attribution de ces points s'effectue selon le barème de la table de type Cox-Sprague disponible sur le site Internet de l'UNCL.

### **7-4 Publication des classements du CHAMPIONNAT**

L'UNCL publiera sur son site Internet les classements généraux provisoires puis définitifs du CHAMPIONNAT, et les communiquera à tous les clubs organisateurs des compétitions figurant au programme.

## **ARTICLE 8 – ARBITRAGE DES ÉGALITÉS**

À l'issue des compétitions du CHAMPIONNAT, en cas d'égalité de points, la meilleure place au classement général sera déterminée en tenant compte du résultat obtenu à la compétition ayant réuni le plus de participants.

## **ARTICLE 9 - REMISE DES PRIX**

La remise des prix du CHAMPIONNAT sera assurée par l'UNCL et effectuée localement au sein de l'un des clubs partenaires du CHAMPIONNAT. Les vainqueurs seront récompensés lors de la Nuit de la Course au Large 2019.